

**Organisme de formation : ARCHE TALENTS**

**SIRET : 39179046600083**

**Référence et Intitulé : MG002-1 - Non-Discrimination dans l'Accès au Logement**

**Durée : 02h00**

**Type : Module E-Learning**

**Public :**

Professionnels de l'immobilier (titulaires de la carte pro. et collaborateurs habilités).

**Objectifs pédagogiques :**

- Comprendre les bases législatives et réglementaires encadrant la non-discrimination dans l'accès au logement.
- Maîtriser les critères protégés et les pratiques autorisées pour garantir une sélection impartiale des candidats.
- Apprendre à appliquer les règles de non-discrimination dans des situations professionnelles réelles.
- Analyser des cas concrets de discrimination et les sanctions associées pour en tirer des leçons pratiques.
- Garantir une pratique professionnelle conforme aux exigences légales et à l'égalité d'accès au logement.

**Pré-requis :**

Aucun

**Programme :**

**Cadre législatif** de la non-discrimination dans l'immobilier

- Les textes clés : Loi de 2008, Articles 225-1 et 225-2 du Code pénal, Décret de 2020.
- Obligations légales des professionnels de l'immobilier.

**Les critères protégés** et pratiques professionnelles

- Présentation des critères de non-discrimination (origine, âge, sexe, etc.).
- Étude de cas pratiques pour appliquer les règles dans les annonces et les entretiens.

**Études de cas réels** et sanctions

- Analyse de cas concrets de discrimination directe et indirecte.
- Exemples de sanctions légales et administratives (amendes, retrait de carte professionnelle).



Document établi via la  
**Plateforme Meelk**

[plateformemeelk.com](http://plateformemeelk.com)

**ARCHE TALENTS**  
9 Rue du Docteur Herpin  
37000 Tours  
Tél. : 02 47 70 14 85

SASU Capital 20000 € - APE : 8559A  
Numéro de déclaration d'activité : 24370311137  
Auprès de la Préfecture de la Région Centre  
N° SIRET : 39179046600083  
N° TVA Intra. : FR03391790466

## Rôle des institutions régulatrices

- Le rôle des institutions : CNTGI, DGCCRF, Défenseur des droits.
- Conséquences des sanctions pour les professionnels du secteur.

## Évaluation finale

- QCM final pour valider les acquis.

## Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Formation 100% en ligne (e-learning).

Avec vidéos, textes, cas pratiques, chats et quiz interactifs.

Accessible 24h/24 et disponible sur le compte Apprenant dès l'achat.

Expert métier : Fabienne PÉLISSOU-TEISSIE - Formatrice, Consultante et Conférencière en Immobilier.

## Coordonnées pour support :

- e-mail : [formation@arche-talents.com](mailto:formation@arche-talents.com)

- Téléphone : 02 47 70 14 84 (du Lundi au Vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 19 h)

## Moyens d'évaluation :

Quiz à chaque étape, complétés par un quiz final.

Feedback immédiat.

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

## Matériel nécessaire :

Ordinateur, tablette ou smartphone avec connexion Internet.

Navigateur recommandé : Chrome.

## Accessibilité PSH :

Référentiel : RGAA 4.1.2.



Document établi via la  
**Plateforme Meelk**

[plateformemeelk.com](http://plateformemeelk.com)

**ARCHE TALENTS**  
9 Rue du Docteur Herpin  
37000 Tours  
Tél. : 02 47 70 14 85

SASU Capital 20000 € - APE : 8559A  
Numéro de déclaration d'activité : 24370311137  
Auprès de la Préfecture de la Région Centre  
N° SIRET : 39179046600083  
N° TVA Intra. : FR03391790466